



Le CESER explore la dynamique des associations en Nouvelle-Aquitaine

vendredi 22 septembre 2017, par [lpe](#)

Les associations représentent une partie importante de la dynamique de notre société. A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Economique Social et Environnemental Régional, composé de 266 conseillers représentatifs de la société civile, vient de publier un panorama sur ces structures associatives qui souffrent bien souvent d'un désengagement des pouvoirs publics et d'un manque de reconnaissance. Pourtant, les chiffres sont éloquentes :

- 120 000 à 130 000 associations actives en Nouvelle-Aquitaine
- 6 600 nouvelles associations par an
- 1,2 à 1,3 million de bénévoles (1/4 de la population régionale de + de 15 ans est engagé dans une activité de bénévole dans une association)
- 16 000 établissements associatifs employeurs
- 160 000 salariés associatifs, 10 % de l'emploi salarié privé
- 10 milliards de budget consolidé par an
- 4,2 % du PIB régional

Pour accéder à l'intégralité du panorama, suivez ce lien : <http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr>

Pour mettre à profit les enseignements de ce panorama, le CESER appelle à un meilleur accompagnement de la dynamique associative et propose 8 axes de réflexion/action :

- Affirmer un droit et reconnaître la vie associative

Organiser un événement régional annuel ; tout en célébrant la liberté d'association et son histoire, cet événement permettra de structurer des échanges sur les dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine.

- Connaître le fait associatif en Nouvelle-Aquitaine

Mettre en place un système d'observation en continu de la vie associative, tant quantitatif que qualitatif, impliquant les acteurs associatifs en région.

- Anticiper les mutations de la société

Accompagner une démarche de réflexion sur la prospective associative, à la lueur des mutations sociétales et des transformations liées à la société numérique.

- Formaliser un cadre d'engagements réciproques

Décliner en région la charte d'engagements réciproques, entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs associatifs. Inscrire la politique de soutien au secteur associatif dans le cadre des travaux de la Conférence Territoriale de l'Action Publique.

- Promouvoir et favoriser la citoyenneté active par le bénévolat

Informers, sensibiliser, susciter l'engagement bénévole des jeunes et former les bénévoles en mobilisant différents moyens : mentorat, mécénat de compétences, congé formation...

- Mettre en place une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

Accompagner les employeurs associatifs en ingénierie et encourager la mutualisation des ressources humaines, notamment dans le cadre de démarches territorialisées. Soutenir le développement de l'apprentissage, la formation continue, le conseil en évolution professionnelle...

- Sécuriser les financements publics et diversifier les financements privés

Privilégier le financement par subvention et le conventionnement pluriannuel d'objectifs et de moyens. Créer un fonds d'investissement régional public/privé. Créer un « Club régional du mécénat » afin de promouvoir le mécénat et le mécénat de compétences. Créer un portail d'informations régional collaboratif.

Prendre en compte les apports en nature et la valorisation du bénévolat dans le budget des associations.

- Mutualiser et coopérer

Soutenir les démarches de mutualisation et de coopération (Pôles Territoriaux de Coopération Économique, Tiers lieux, espaces de coworking...) et favoriser l'émergence d'initiatives territoriales, éventuellement en lien avec la nouvelle politique contractuelle du Conseil régional.

On peut juste déplorer que la présentation officielle de ce rapport, ô combien intéressant, ne se fasse qu'à Bordeaux (21 septembre), Limoges (5 octobre) et Tarnos (24 octobre) !